



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 18 février 2020

## **L'Etat améliore votre vie quotidienne Développement des solutions de répit pour mieux aider les aidants**

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, un handicap, une maladie chronique ou invalidante. La majorité de ces aidants ont entre 50 et 64 ans (37%), et sont des femmes (57%).

Les aidants prennent en charge de nombreuses parties de la vie du proche en perte d'autonomie : soins, ménage, toilette, déplacements, démarches administratives. Cette tâche peut s'avérer lourde au quotidien, surtout si l'aidant exerce une activité professionnelle.

Le gouvernement a lancé le 23 octobre 2019 un plan de soutien aux aidants visant à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide et de répit.

Ce plan est construit autour de 3 axes : une aide financière avec le congé indemnisé (3 mois), la reconnaissance d'une activité et un accompagnement plus important.

Le préfet du Finistère, Pascal LELARGE, accompagné du directeur de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé Bretagne, Jean-Paul MONGEAT, a visité ce mardi 18 février la Maison de l'aidant à Landivisiau. Au cours de ses échanges avec les professionnels de santé et les aidants, il a pu mesurer la qualité du travail collectif et l'intérêt de cette structure pour les aidants.

La Fondation ILDYS gestionnaire de la Maison de l'aidant, propose de nombreux dispositifs permettant aux aidants de bénéficier du droit au répit.

La fondations Ildys a été retenue fin 2019 dans le cadre d'un appel à projet national lancé par le ministère des solidarités et de la santé pour expérimenter des dispositifs innovants en matière d'accompagnement des aidants à domicile. Il s'agit de proposer aux aidants une formule dite de « Relayage » avec l'intervention ponctuelle (le temps du répit) d'un professionnel présent à domicile jour et nuit auprès de la personne aidée qu'elle soit handicapée ou âgée. A ce titre, deux projets expérimentaux et dérogatoires au droit du travail sont en cours d'élaboration en Bretagne, un à Rennes et l'autre dans le Pays de Morlaix.

Parmi les autres possibilités de soutien aux aidants portées par la Fondation Ildys, on retiendra :

- L'animation permanente d'un espace de répit, formation, écoute, soutien psychologique, échanges avec d'autres aidants dans les locaux de la Maison de l'aidant à Landivisiau.
- 27 places d'hébergement temporaire dans l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen de Landivisiau
- 12 places d'accueil de jour à Landivisiau dans les locaux adossés à la maison de l'aidant

La maison de l'aidant de Landivisiau n'est pas encore labellisée comme plateforme de répit mais elle prendra rang dans les appels à projet qui vont être lancés après la publication de la loi « grand âge » en cours d'élaboration. Suite aux nouvelles orientations annoncées par le gouvernement en faveur de l'aide aux aidants, on assistera au doublement du nombre de personnes aidées sur le territoire.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66



### Les plateformes d'accompagnement et de répit

Afin de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants, des plateformes d'accompagnement et de répit ont été créées.

Les plateformes d'accompagnement et de répit, créées initialement à destination des aidants des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer (plan Alzheimer 2008-2012), apportent :

- de l'information pour aider les proches à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et de toute autre maladie entraînant une perte d'autonomie : l'objectif est de mieux comprendre la maladie et l'impact qu'elle peut avoir ;
- **un soutien** aux proches aidants, individuel (soutien psychologique, conseils...) ou en groupe pour partager les expériences, se soutenir, rompre l'isolement ou renforcer des liens entre familles confrontées à la même situation ;
- des solutions de répit pour donner du temps libre au proche, lui permettant de vaquer à ses occupations, de prendre soin de sa santé et de se reposer.

Le département du Finistère compte 2 plateformes d'accompagnement et de répit : l'une à Lannilis (portée par l'association « Les Amitiés d'Armor ») et l'autre à Douarnenez (portée par le Centre hospitalier). Ces structures sont financées à hauteur de 100 000 € par an par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

L'indication pour bénéficier de ces plateformes est effectuée par les travailleurs sociaux ou les médecins qui orientent les proches d'un malade Alzheimer.

Pendant les activités de l'aidant, le proche est accueilli dans une structure d'accueil de jour.

### Les structures d'accueil temporaire pour personnes âgées dépendantes

272 places d'accueil de jour et 347 places en hébergement temporaire existent dans le Finistère.

Les structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire permettent également d'apporter une aide aux aidants, dans les EHPAD notamment, en leur permettant un temps de répit dans l'accompagnement de leur proche touché par la maladie, mais aussi de les guider et les former pour une meilleure compréhension des troubles de l'aidé.

Afin d'accompagner au mieux les aidants, un réseau de 14 centres d'information locaux d'information et de coordination (CLIC) maille le département et permet aux aidants de disposer d'information sur les ressources existantes.

L'Agence régionale de santé Bretagne mène actuellement une étude à l'échelle régionale, en concertation avec les Conseils départementaux, pour disposer d'un état des lieux précis et recueillir le témoignage des aidants et des aidés, afin de bâtir une vraie stratégie régionale d'aide aux aidants élargie à tous les publics : accompagnant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des malades chroniques, des personnes souffrant de handicap psychique.

La stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2022 pour les aidants est détaillée dans le dossier de presse annexé.